

Babaammi minimise les impacts des taxes sur le consommateur

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 4012 - Ven. 4 - sam 5 novembre 2016 - Prix : 10 DA

Football

La suspension de Youcef Belaili réduite à deux ans

Page 24

Contrôle judiciaire d'anciens membres du FIS

Louh : «Si la procédure était illégale, des mesures s'imposeraient»

Page 4

Le 8 novembre : un scrutin à l'aveugle

Par Mohamed Habili

Au rythme où dans le sprint final Donald Trump est en train de gagner sur Hillary Clinton, on se prend à se dire que si au lieu de se tenir le 8 de ce mois, l'élection avait lieu quelques jours seulement plus tard, non seulement il la rattraperait mais son élan est tel qu'il saurait la dépasser avant la ligne d'arrivée. C'est là un raisonnement linéaire, toutefois, une projection dans un horizon quelque peu plus lointain d'une tendance vraie à l'instant " t ", mais dont on ne peut exclure qu'elle s'inverse dans les 3 jours qui restent avant le moment de vérité, The Day of Reckoning. On sait comment les partisans de la candidate démocrate s'expliquent ce retour en force in extremis du candidat républicain : exclusivement par la réouverture du dossier des e-mails de Clinton du temps où elle était secrétaire d'Etat, et ce à l'initiative du directeur du FBI, James Comey, qui l'avait fermé d'ailleurs en juillet dernier, au déplaisir manifeste de son propre camp. C'est-à-dire par un coup porté en traître par un responsable qui aurait cédé à ses passions politiques, ou à la pression de sa famille politique. James Comey est un républicain nommé par Barack Obama, un démocrate. La vérité pourrait être plus complexe, et surtout plus désagréable pour eux. La nature assez absconse de cette affaire ne lui aurait pas permis à elle seule de compromettre l'élection de Clinton. L'électeur moyen américain ne voit toujours pas en quoi elle consiste vraiment, et si ce qui est reproché à Clinton est aussi grave que le disent ses adversaires politiques. *Suite en page 3*

Le projet de loi présenté à l'APN fin novembre

Mouvement social contre la réforme des retraites

● Béjaïa/Le Cnapeste plus que jamais intransigeant



Le dialogue de sourds se poursuit entre le gouvernement et les syndicats autonomes au sujet de la réforme des retraites. Pour protester contre ce projet de loi, de nombreux fonctionnaires de la santé et d'autres secteurs ont observé une grève décidée par leurs syndicats les 17 et 18 octobre reconduite les 24 et 25 du même mois. Page 2



Décès de Lounes Kheloui

Le chanteur s'est éteint à l'âge de 66 ans

Page 24

Secteur des ressources en eau

Le problème de l'eau «est dans sa gestion», selon Ouali

Page 4

Le projet de loi présenté à l'APN fin novembre

Mouvement social contre la réforme des retraites

■ Le dialogue de sourds se poursuit entre le gouvernement et les syndicats autonomes au sujet de la réforme des retraites. Pour protester contre ce projet de loi, de nombreux fonctionnaires de la santé et d'autres secteurs ont observé une grève décidée par leurs syndicats les 17 et 18 octobre reconduite les 24 et 25 du même mois.

Par Meriem Benchaouia

En vue de désamorcer ce conflit, un nouveau cycle de rencontres entre la commission centrale chargée du dialogue et de suivi du ministère de la Santé, avec l'ensemble des syndicats du secteur aura lieu durant tout le mois de novembre, indique jeudi un communiqué du ministère. Selon la même source, ce cycle s'inscrit dans le cadre de la continuité des rencontres menées par ladite commission avec l'ensemble des partenaires sociaux «sans exclusion» et «sans exclusivité» dans la mesure où le renforcement du dialogue, est-il précisé, permet d'anticiper et de traiter les questions soulevées et les problèmes posés dans un cadre concerté et règlementé permettant d'assurer le bon fonctionnement des établissements de santé. Le ministère rappelle à ce propos qu'outre les conseils nationaux de déontologie médicale qui ont été reçus le 26 septembre 2016, 9 rencontres ont été tenues depuis la fin septembre à ce jour avec les syndicats du secteur dont celui des paramédicaux (SAP), des hôpitaux-universitaires (SNICHU), du Snapap, des professeurs d'enseignement paramédical (SNPEPM), des médecins généralistes de santé publique (SNMG-SG) des praticiens spécialistes de santé publique (SNPSSP). Ces rencontres ont concerné également les psychologues (SNAPSY) et le syndicat des praticiens de santé publique (SNPSP), qui regroupe aussi les dentistes et les pharmaciens de santé publique. Par ailleurs, il est indiqué que le ministère de la Santé «se félicite de la qualité des débats et de l'esprit de responsabilité qui ont



caractérisé ces rencontres et est convaincu, à ce titre, que l'ensemble des partenaires sociaux soucieux de la préservation de la spécificité des actions sanitaires, sauront placer l'intérêt des usagers au-dessus de toute considération».

Par ailleurs, le projet de loi relatif à la retraite sera présenté à l'APN fin novembre, selon le président de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle à l'Assemblée populaire nationale. Ali Melakhessou a précisé que le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite, sera présenté et débattu à l'APN fin novembre. Il a ajouté que la commission se réunira la semaine prochaine pour mettre au point la mouture finale de son rapport préliminaire sur le projet de loi. Le projet de texte vient en application des recommandations de la 19^e tripartite, relatives au système national de retraite et à la sauvegarde des équi-

libres financiers de la Caisse nationale des retraites (CNR). Dans ce cadre, le projet de loi propose «l'abrogation des dispositions de la retraite sans condition d'âge instituées par l'article 2 de l'ordonnance n° 97-13 du 31 mai 1997 modifiant et complétant la loi n° 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite». Pour rappel, les dispositifs de retraite sans condition d'âge et de retraite proportionnelle ont été mis en place dans le cadre du programme d'ajustement structurel à l'effet de prendre en charge les compressions d'effectifs qui ont suivi la fermeture de bon nombre d'entreprises nationales. En dépit du dépassement de cette période, le système national de retraite continue d'enregistrer un nombre important de départ volontaire à la retraite avant l'âge de 60 ans sur la base des dispositifs de 1997, ce qui a entraîné un sérieux préjudice pour les équilibres financiers de la CNR. Aussi, le projet de loi propose la suppression de ces dispositifs

exceptionnels conçus pour une période transitoire et le retour à la règle de l'âge minimum de la retraite à 60 ans en vigueur depuis 1983. Ces mesures permettent de sauvegarder le système national de retraite basé sur le principe de solidarité intergénérationnelle. Par ailleurs, le projet de texte consacre le droit des travailleurs à poursuivre volontairement leur activité au-delà de l'âge minimum de 60 ans dans la limite de cinq années. Cette disposition permettra aux travailleurs concernés de valider des années de travail supplémentaire au titre de leur retraite.

La commission en phase de définir les critères des métiers à haute pénibilité

De son côté, la commission sur les métiers à haute pénibilité, installée récemment par l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans le cadre du projet de loi relatif à la retraite,

est «en phase de définition du critère médical et scientifique» de ces métiers, a indiqué jeudi Mohamed-Lakhdar Badreddine, conseiller auprès du secrétaire général de l'UGTA. La commission chargée d'élaborer les métiers à haute pénibilité dans le cadre du projet de loi relatif à la retraite, est en phase de définir le critère médical et scientifique de ces métiers. Ce travail est confié à des médecins spécialistes en médecine du travail, a précisé le même responsable, estimant qu'«il s'agit d'un travail laborieux», a déclaré M. Badreddine. La commission compte plus d'une trentaine de membres représentant les fédérations de l'UGTA, des médecins et des experts dans le but de recevoir des propositions liées aux métiers à haute pénibilité. Elle effectuera des visites sur les lieux de travail pour se rassurer des postes définis à haute pénibilité, a-t-il expliqué. **M. B.**

Education à Béjaïa/Age du départ à la retraite

Le Cnapeste plus que jamais intransigeant

Le Cnapeste de Béjaïa ne lâche pas au sujet de l'âge du départ en retraite. Il le fait savoir dans une déclaration rédigée à l'issue de son conseil de wilaya tenu le 27 du mois écoulé au lycée technique d'Iheddaden convoqué suite aux recommandations du bureau national à l'effet d'évaluer le mouvement de grève initié par l'Intersyndicale et proposer d'autres actions pour faire aboutir les revendications formulées. Un conseil au cours duquel il a réitéré ses revendications antérieures, notamment celles en rapport au «départ à la retraite après 25 années de service effectif et la sauvegarde de la retraite proportionnelle et la retraite anticipée». Il a réitéré aussi l'«exigence de la participation des syndicats autonomes dans l'élaboration du nouveau code du travail et la création d'un observatoire national pour l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs algé-

riens», lit-on dans le document qui nous a été transmis ces derniers jours. Le syndicat dénonce «les intimidations et les fuites en avant des autorités». Et sur la base de la synthèse des rapports des assemblées générales des établissements, il propose «une grève cyclique renforcée par des actions d'accompagnement synchronisées et appelle les enseignantes et les enseignants à rester mobilisés et à l'écoute des résolutions des structures du syndicat». Le conseil de wilaya a salué l'engagement et la confiance des adhérentes et des adhérents qui ont répondu massivement au mot d'ordre de grève des 17-18 et du 24-25 octobre 2016 et il a apporté un démenti sur les chiffres officiels minimisant le taux d'adhésion à la grève dans la wilaya qu'il a évalué à plus de 80 %. Le syndicat déplore sur le plan local «la gestion hasardeuse et confuse de la

direction de l'éducation de notre wilaya et condamne les pressions et les intimidations exercées sur les représentants des enseignants aux commissions paritaires des trois paliers». Un mécontentement lié à la mauvaise gestion de la carrière des enseignants, la non-régularisation financière des échelons, des heures supplémentaires, des surveillances aux diffé-

rents examens et des arriérés des enseignants stagiaires et contractuels a été mis relevé. A noter que des assemblées générales ont été tenues simultanément jeudi dernier au niveau des établissements scolaires et un nouveau conseil de wilaya est programmé pour aujourd'hui.

Hocine Cherfa

Un nouveau directeur de l'éducation installé

UN NOUVEAU directeur de l'éducation a été installé mercredi dernier dans la wilaya de Béjaïa. Il s'agit de Brahim Bader qui était proviseur au lycée Amara-Rachid d'Alger. Il a remplacé l'ex-directeur de l'éducation, Mourad Bouziane, muté au même poste au niveau de la direction de l'éducation de la wilaya de Bouira, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la direction de l'éducation. Le nouveau directeur aura du pain sur la planche. Il aura à régler les situations administratives et financières pendantes depuis des années dans le secteur et que les différents syndicats (Cnapeste, CTE, SNT, CLA...) ne cessent de relever dont «la mauvaise gestion de la carrière des enseignants, la non-régularisation financière des échelons, des heures supplémentaires, des surveillances aux différents examens et des arriérés des enseignants stagiaires et contractuels...». **H. C.**

Grande tension à la commission de l'APN autour du PLF 2017

Babaammi minimise les impacts des taxes sur le consommateur

■ Le projet de loi de finances 2017 qui est en examen au niveau de la Commission des finances et des affaires économiques de la chambre basse du Parlement suscite toujours la polémique entre les mises en garde de l'opposition parlementaire et les assurances du gouvernement. «L'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée n'aurait pas l'effet boule de neige sur le consommateur algérien», selon le ministre des Finances.

Par Nacera Chennafi

Le passage du ministre des Finances, Hadji Baba Ammi jeudi à l'Assemblée populaire nationale dans le cadre d'une séance consacrée aux questions orales était une occasion pour le représentant du gouvernement de rassurer sur le projet de loi de finances de 2017, notamment la politique de subvention mais ceci ne veut pas dire que celle-ci ne sera pas révisée dans l'avenir. Selon le premier argentier du pays «l'Etat n'a pas renoncé à la politique de subvention dans le projet de loi de finances 2017», en se référant aux transferts sociaux fixés à des niveaux très élevés. Concernant les nouvelles mesures fiscales contenues dans le PLF, Baba Ammi a affirmé qu'il n'y aurait pas de pression fiscale. Selon le ministre, l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée n'aurait pas l'effet boule de neige sur le consommateur algérien. Dans ce cadre, il a soutenu que la taxe sur la valeur ajoutée en Algérie – qui augmente de 2% dans le PLF 2017 – reste faible par rapport aux pays du Maghreb où elle varie entre 25% et 30%. S'agissant de la nouvelle augmentation des prix du carburant prévue dans le PLF, pour Baba Ammi, le prix du carburant en Algérie restait bien inférieur au prix réel en dépit des augmentations enregistrées en 2016 et celles prévues pour 2017. En chiffres, il a indiqué que l'Etat consacrait près de 1,630 milliard de dinars par an en tant que subventions aux hydrocarbures, ce qui constitue selon le ministre, un effort considérable. Pour l'amélioration de la fiscalité ordinaire, le ministre a affirmé que le recouvrement fiscal serait amélioré de façon progressive, outre la préparation d'une série de mécanismes à cet effet, dont la modernisation de l'administration des impôts, soulignant un programme rigoureux de contrôle des fraudeurs et

des individus coupables d'évasion fiscale.

Une révision de la politique de subvention dans l'avenir

Cependant, il n'a pas écarté une révision de la politique de subvention dans l'avenir. «Le gouvernement compte, à l'avenir, consacrer ces subventions aux nécessaires à travers un nouveau système qui est en cours de préparation», a-t-il indiqué. Il a expliqué que la politique de subvention serait maintenue pour tous jusqu'au parachèvement de ce système. Le ministre ne donne pas de détails sur cette révision, ni le délai de sa concrétisation, sachant que son prédécesseur, Abderrahmane Benkhalfa, avait aussi parlé d'une réflexion au sein du gouvernement sur une révision de la politique des subventions. Cette révision est soutenue par plusieurs partenaires économiques, dont le Forum des chefs d'entreprise. Le conseil national économique et social appuie aussi une révision graduelle des subventions, de manière qu'elle soit au profit uniquement des nécessaires sachant que de précédentes études notamment la Banque mondiale ont montré que ces subventions profitent aussi aux riches. Aujourd'hui avec les conséquences de la chute des prix du pétrole sur la situation financière du pays, le Trésor public ne peut supporter pour longtemps les subventions mais comment les cibler et les orienter uniquement vers les nécessaires, ceci reste un grand défi pour le gouvernement avec l'enjeu de la paix sociale. Par ailleurs, Baba Ammi a indiqué au sujet du droit de concession sur les terres agricoles relevant du domaine public, que l'indemnisation était uniquement accordée dans le cadre d'une expropriation pour utilité publique, mais ceux désirent renoncer, de leur propre



Ph. /DR

chef, à la concession ne bénéficieraient pas donc du droit d'indemnisation. Cette indemnisation s'élève à 60% de la valeur commerciale des terres agricoles, tandis que les 40% restants reviennent à l'Etat, a-t-il dit.

Il est à noter que les travaux autour du PLF 2017 au niveau de la commission des finances connaissent un bras de fer entre les députés concernant notam-

ment l'article 85 du texte. L'article en question stipule que les dettes fiscales à la charge des entreprises en difficultés financières pourront faire l'objet de rééchelonnement sur une période n'excédant pas 36 mois. Selon des sources parlementaires, il y aurait même eu «accrochage avec les mains».

N. C.

«L'affaire Sanofi est encore devant la justice»

Le ministre des Finances a indiqué au sujet de l'affaire de transfert illicite de devises par le groupe pharmaceutique Sanofi que celle-ci «est encore entre les mains de la justice», refusant de faire un commentaire avant qu'elle ne soit tranchée dans le cadre de la loi. Répondant à une question orale en séance plénière de l'AP, il a expliqué que l'affaire était encore entre les mains de la justice après que la Cour suprême a ordonné en 2014 l'annulation de la décision de la cour d'Alger, laquelle avait confirmé le jugement du tribunal de première instance d'El Harrach condamnant le laboratoire. Il est revenu sur les faits liés à cette affaire qui a éclaté en 2011 suite à des contrôles douaniers sur des opérations d'importations effectuées par le laboratoire Sanofi Aventis Algérie ayant établi une surfacturation de médicaments. Des procès-verbaux d'infractions à la réglementation des changes et des mouvements des capitaux de et vers l'étranger ont été adressés par les services des douanes. Selon les chiffres du ministre, le préjudice s'élève à 20,31 millions d'euros et des procès-verbaux d'amendes s'élevant à 9,54 milliards de DA ont été dressés et envoyés au procureur de la République près le tribunal d'El Harrach en vertu de l'ordonnance relative à la répression des infractions à la réglementation des changes et des mouvements des capitaux et aux juridictions de compétence qui ont statué sur 7 PV et condamné ledit laboratoire pour infraction. R. N.

Intérieur

Mouvement dans le corps des chefs de daïra

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a procédé jeudi à un mouvement dans le corps des chefs de daïra, des directeurs de la réglementation et des affaires générales, des directeurs de l'administration locale et des inspecteurs généraux de wilayas, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution. Ce mouvement comprend les

décisions de mutation des cadres totalisant une ancienneté supérieure à 5 années dans leurs postes actuels et la promotion de cadres dans les postes vacants, indique le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales dans un communiqué. «Les promotions contenues dans ce mouvement consacrent le principe d'intégration des jeunes cadres et la promotion de la

femme dans l'occupation des postes de responsabilité au sein des collectivités locales», précise la même source. Le mouvement concerne la mutation de 177 chefs de daïra et la promotion de 100 cadres en qualité de chef de daïra. Il s'agit aussi de la mutation de 9 directeurs de la réglementation et des affaires générales (Drag) et la nomination de 8 cadres en qualité de

Drag. S'agissant des directeurs de l'administration locale (DAL), il a été procédé à la mutation de 11 DAL et la promotion de 9 cadres en qualité de DAL. En ce qui concerne les inspecteurs généraux de wilayas (IGW), le mouvement concerne la mutation de 3 IGW et la promotion de 4 cadres en qualité d'IGW. «Ce mouvement vient en complément de celui opéré dans le corps des

LA QUESTION DU JOUR

Le 8 novembre : un scrutin à l'aveugle

suite de la page Une

Si Clinton avait rassemblé son camp, la manœuvre du FBI, si manœuvre il y a, ce qui semble exclu compte tenu de la réputation d'intégrité de son directeur, cette affaire aurait eu pour effet de souder son camp autour d'elle, de convaincre ce qu'il reste d'indécis en son sein à se mobiliser pour elle. On aurait vu son avance sur son rival se creuser davantage, non se rétrécir et avec une telle allure. Clinton et Trump se détestent souverainement, pourtant ils ont quelque chose en commun : leur impopularité, qui ne rend que plus incompréhensible que ce soit eux qui ont été choisis pour représenter leurs familles politiques. Mais ils présentent aussi une grande différence, et qui peut-être va se révéler décisive : Trump est le candidat de la base républicaine, envers et contre l'establishment républicain, alors que Clinton a été portée de bout en bout par l'establishment démocrate.

Logiquement, un candidat qui est supporté par la base de son parti ne devrait pas perdre devant un concurrent qui est d'abord et avant tout le candidat de la direction de son parti. On peut s'en rendre compte maintenant dans le fait que le vote noir, là où les élections ont commencé, est en deçà de ce qu'il devrait être si Clinton était la candidate de la base, comme le fut par deux fois Obama, et avant lui Bill Clinton. On peut d'ailleurs en dire autant du vote hispanique, lui aussi censé être acquis à Hillary Clinton. Plus de 20 millions d'Américains ont déjà voté. Si l'on savait comment ils l'ont fait, on saurait dès à présent qui sera le successeur de Barack Obama. N'empêche, on peut se demander si ces machines électorales que sont avant tout les grands partis américains ne savent pas déjà avec une bonne approximation ce qu'il y a dans ces premières urnes, qui seront ouvertes et décomptées en même temps que toutes les autres. Les sondages en tout cas ne sont plus d'un grand secours à cet égard, car l'écart qu'ils continuent de relever entre les deux candidats, bien que toujours en faveur de Clinton, entre dans leur marge d'erreur. Si bien que le scrutin du 8 novembre se déroulera en quelque sorte à l'aveugle, ce qui est rarement arrivé dans l'histoire de l'élection présidentielle aux Etats-Unis.

M. H.

secrétaires généraux de wilayas (SGW) qui a concerné la mutation de 6 SGW et la promotion de 7 cadres en qualité de SGW», rappelle la même source.

L. O.

Contrôle judiciaire d'anciens membres du FIS

Louh : «Si la procédure était illégale, des mesures s'imposeraient»

■ Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a déclaré que ses services «n'ont été informés d'aucune plainte» concernant la mise sous contrôle judiciaire d'anciens membres du Front islamique du salut (FIS dissous) depuis 2009 pour participation à une marche non autorisée à Alger.

Par Louiza Ait Ramdane

Le ministre de la Justice, a qualifié d'illégales les procédures de mise sous contrôle judiciaire de trois membres du FIS dissous (Ahmed Ben Mohamed, Kamel Guemmazi, Abdelkader Boukhamkham) pour participation à une marche non autorisée à Alger.

Tayeb Louh qui répondait à une question à l'APN, du député Hassan Aribi lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales, a affirmé également que ses services «n'ont été informés d'aucune plainte» concernant la mise sous contrôle judiciaire de ces trois individus, annonçant qu'«une enquête sera ouverte à cet effet». Tayeb Louh, dira à ce propos, que «s'il s'avère que la procédure était illégale, des mesures s'imposeraient alors».

La justice tranchera dans le détournement de foncier agricole quel que soit le mis en cause

Sur les affaires de détournement du foncier agricole, le ministre de la Justice a ajouté que la justice «joue pleinement son rôle» et «tranchera ces affaires conformément à la loi», rappelant que «quel que soit le mis en cause, la justice assume-

ra son rôle en ce qui a trait à la protection des terres agricoles et à la lutte contre le crime».

«Très faible» taux de récidive chez les bénéficiaires des mesures de grâce

Le ministre a par ailleurs indiqué que le taux de récidive chez les bénéficiaires des mesures de grâce était «très faible». Tayeb Louh qui répondait à une autre question orale du même député a fait savoir que les statistiques de son département ministériel relevaient un très faible taux de récidive chez les bénéficiaires des mesures de grâce. La promulgation de la grâce au profit des détenus relève des prérogatives du président de la République et c'est une mesure prévue dans toutes les Constitutions du monde, a soutenu le ministre précisant que les auteurs de crimes «majeurs» tels le trafic de drogue, l'homicide volontaire, la corruption et l'agression de mineurs étaient exclus de la grâce présidentielle. Le ministre de la Justice a également rappelé que l'Algérie a adapté sa législation à la nouvelle réalité nationale et internationale soulignant que la dernière révision constitutionnelle, décidée par le président de la République Abdelaziz Bouteflika, avait consolidé le rôle de la justice en tant que garant des droits et des libertés. Le plan d'action du gouvernement et le programme de réforme de la justice ont



Ph/D. R.

consacré un large espace à la protection de la société et des individus contre le crime, notamment à travers le traitement rapide des affaires pénales et la mise en place de règles juridiques limitant le recours à la détention préventive et excluant cette procédure durant l'enquête judiciaire, a-t-il poursuivi. Comme la sanction ne suffit pas à elle seule pour lutter contre le crime, l'Algérie a adopté une politique visant à garantir des emplois et à éradiquer l'habitat précaire, outre les actions d'anticipation menées par l'institution militaire qui ont permis de faire échec aux plans criminels et ter-

roristes, a-t-il fait remarquer. Pour le ministre, la sanction ne constitue pas un moyen de vengeance contre les criminels, mais vise à en prémunir la société.

«Les conditions de détention en Algérie saluées par des institutions internationales»

Les conditions de détention en Algérie sont saluées par plusieurs institutions internationales et le pays partage son expérience en la matière avec des pays avancés, s'est-il félicité affirmant que la justice nationale accom-

plissait sa mission en toute indépendance. Tous les citoyens sont égaux devant la loi et nul ne pourrait contrer la marche des réformes en cours dans le secteur, a insisté M. Louh qui s'est engagé à ouvrir des enquêtes sur tout agissement contraire à la loi. «L'Algérie n'a rien à cacher tant à l'intérieur qu'à l'extérieur», a-t-il martelé faisant encore savoir que les lieux de détention étaient désormais communiqués au procureur de la République. L'action de la police judiciaire sera soumise à un contrôle plus approfondi dans le cadre du projet de réforme du tribunal pénal pour éviter les mesures abusives.

Secteur des ressources en eau

Le problème de l'eau «est dans sa gestion», selon Ouali

«L'Algérie n'a pas de problème en matière de production d'eau, mais plutôt dans sa distribution, dont la gestion n'est pas au niveau escompté», a affirmé le ministre.

Suite aux multiples fuites d'eau qui caractérisent les réseaux de distribution d'eau un peu partout à travers le pays, faisant ainsi des pannes pénalisant les foyers pendant plusieurs jours, le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, a insisté jeudi dernier, à partir de Blida, sur l'impératif de lutte contre les fuites d'eau, et ce, en vue de la préservation de cette denrée vitale. A cet effet, s'exprimant sur le sujet lors d'une visite de travail effectuée dans la wilaya, celui-ci a dit que : «Nous devons préserver l'eau, en veillant à la réparation des réseaux défectueux», a-t-il soutenu. A ce propos, le premier responsable du secteur n'a pas manqué de rappeler aussi qu'en Algérie le problème dans le domaine des ressources en eau n'est pas tant dans sa production mais plutôt dans sa distribution. «L'Algérie n'a pas de problème en matière de production d'eau, mais plutôt dans sa distribution, dont la gestion n'est pas au niveau escompté», a-t-il rappelé. Sur ce point, le ministre a mis l'accent sur une gestion qui,

jusqu'à présent, n'a pas encore atteint les objectifs attendus. Pourtant, en matière de moyens matériels et financiers, l'Etat n'a pas lésiné en ce sens. La preuve étant, rien que pour la région de Blida, une enveloppe de 200 millions de dinars, a été débloquée pour la rénovation du réseau de transport d'eau potable de la wilaya, à partir de l'été prochain. D'autre part, Abdelkader Ouali a relevé la réalisation, en l'espace de 15 ans à l'échelle nationale, de 31 barrages, au titre du programme présidentiel, portant ainsi le nombre de ces ouvrages à 75 en Algérie, avant d'atteindre 80 barrages en 2017. La réception programmée de 5 barrages, actuellement en cours de concrétisation, à travers le pays, dans le cadre de la mobilisation des eaux superficielles est également une preuve des efforts consentis par le gouvernement en matière de ressources hydriques. Néanmoins, dans un contexte mondial où l'usage de l'eau est devenu plus qu'indispensable, de surcroît aux gaspillages massifs des citoyens continuant à sévir au sein de la société algérienne, il est dans l'urgence, selon le ministre, que la société civile s'implique davantage pour éviter toute consommation excessive en eau. Prémunir, le réseau de ces fuites est donc parmi les

moyens les plus responsables de le préserver. A ce sujet, il est à rappeler, en matière de branchements défectueux en eau, outre la vétusté des anciennes conduites, quand bien même de celles-ci ont été occasionnées par des citoyens. Pour cause, lorsque de nouvelles installations en eau par exemple, notamment chez des particuliers habitant les bourgades éloignées, au lieu donc d'appeler les agents d'ADE habilités à faire le travail convenablement, ces derniers préfèrent agir seuls en amateurs. Résultat, ils créent des fuites encore plus générales et difficiles à réparer. Alors pour lutter contre ce genre de comportements, c'est tout le monde qui devrait faire attention pour une préservation générale des réseaux en eau, sans quoi les efforts de l'Etat, à eux seuls, ne sauraient satisfaire entièrement la distribution d'eau. Toujours dans la même perspective, le ministre a également mis en exergue l'importance des eaux souterraines. Un mode d'approvisionnement qui contribue principalement dans l'alimentation des citoyens en eau potable (AEP). A titre d'exemple, ce dernier a cité la wilaya de Blida qui, elle, s'appuie en la matière sur les eaux souterraines.

Yacine Djadel

La réforme du secteur a contribué à rapprocher la justice du citoyen

Selon le ministre de la Justice, Tayeb Louh, le processus de réforme de la justice et l'introduction des nouvelles technologies dans l'action judiciaire avaient permis de rapprocher la justice du citoyen, notamment en ce qui concerne la délivrance du certificat de nationalité, du casier judiciaire et des documents de la Cour suprême. En réponse à une question orale posée par le député Chérif Chibane, concernant la création d'un tribunal dans la daïra d'Achaacha, Mostaganem,

Tayeb Louh a expliqué que le plan d'action sur la réforme de la justice «est axé sur la dotation du secteur de la justice en structures judiciaires, tout en accordant la priorité aux régions éloignées», évoquant l'ouverture d'une cour de justice à Tindouf et d'une autre à Souk Ahras, en vue de limiter les déplacements des citoyens.

L. A. R.

Carburant

Baisse sensible des importations

■ Les importations de l'Algérie en carburant se sont élevées à 2,7 millions de tonnes entre janvier et septembre 2016 contre 3,3 millions de tonnes durant la même période en 2015, soit un recul de 18%, a indiqué jeudi le ministre de l'Energie, Noureddine Bouterfa.

Par Amel B.

Le Groupe Sonatrach «n'a jamais effectué d'opérations de traitement du pétrole brut à l'étranger, se contentant d'importer les produits pétroliers traités et finis dont le coût était moindre», a indiqué M. Bouterfa qui répondait à une question orale lors d'une séance plénière à l'APN sur les méthodes de transformation du brut algérien en produits pétroliers raffinés. Le ministre a évoqué le recours de certains pays producteurs de pétrole au traitement et au raffinage de leur pétrole brut à l'étranger puis sa transformation et son renvoi au pays d'origine, sous forme de produits pétroliers finis, une opération «pas lucrati-



É.P. > D.R.

ve pour l'Algérie». Il a expliqué que le programme national de renforcement des capacités des

raffineries permettrait à l'Algérie de couvrir la demande nationale en produits pétroliers notam-

ment en carburant, sans recourir à l'importation à l'horizon 2021. A une question sur les motifs du

retard accusé dans la mise en œuvre des programmes publics de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz, le ministre a indiqué que le retard accusé était dû à plusieurs raisons dont le refus par plusieurs propriétaires de terrains de l'installation des câbles d'électricité et des conduites de gaz et l'insuffisance en capacités nationales en matière d'études et de réalisation de ces projets. Dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014, un programme a été tracé en vue d'approvisionner 220 000 logements en électricité et un million de logements en gaz. La première partie de ce projet a été finalisée, selon le ministre, avec le raccordement de 67 000 logements en électricité, outre 529 000 logements en gaz. Il a reconnu l'existence de plusieurs problèmes empêchant la poursuite de la mise en œuvre de ce programme dont le retard accusé dans la définition des zones prioritaires en matière de raccordement et l'insuffisance des capacités d'études et de réalisation nationales. Pour faire face à ces obstacles, M. Bouterfa a annoncé le lancement de la deuxième partie du programme, en accordant la priorité à la réalisation des projets dont l'étude est déjà finalisée. Le taux de couverture nationale en électricité et en gaz a atteint 99% pour le raccordement au réseau électrique et 55% de pour le raccordement au réseau du gaz, selon le ministre. **A.B.**

Assurances

Le secteur contribue à 1% du PIB

L'apport du secteur des assurances nationales ne dépasse pas le taux de 1% du produit intérieur brut (PIB) national, a souligné jeudi à Biskra, le directeur général de la Société algérienne d'assurance (SAA). Dans un point de presse animé, en marge d'une journée d'étude portant sur la gestion de l'assurance des risques au sein des entreprises, Nasser Saïs, a estimé que ce taux de 1%, est très faible comparativement à celui réalisé par d'autres pays aux atouts économiques similaires, et qui est de l'ordre de 5 à 7%, notant que la contribution de ce secteur dans le PIB des pays développés atteint le seuil de 15%. Il a, dans ce contexte, ajouté

que l'absence d'une culture d'assurance parmi les opérateurs économiques, notamment a contribué à ce résultat, soulignant que les compagnies de ce secteur sont appelées, aujourd'hui, à enraciner plus que jamais la culture de l'assurance parmi les opérateurs économiques pour un meilleur accompagnement du secteur économique, dans l'objectif de booster le développement économique national. Mettant en exergue les efforts consentis par la SAA ces dernières années, M. Saïs a déclaré que ce genre de rencontres est en mesure de consolider la culture de l'assurance, ce qui permettra aux intervenants économiques de couvrir leurs

activités contre les sinistres. «Notre organisation tente d'enraciner progressivement la culture de l'assurance parmi les opérateurs publics et privés, et de leur apporter une panoplie de produits, en vue de minimiser les conséquences des sinistres par la gestion des risques», a-t-il dit. Initié conjointement par la SAA et la chambre du commerce et de l'industrie CCI-Ziban, et tenue au complexe thermique «Hammam Salhine», cette rencontre a été marquée par la présence d'une centaine d'opérateurs économiques représentant du tissu économique local.

Souad H./APS

E-paiement

La Cnep-banque sensibilise les OPGI de l'Est du pays

Une rencontre régionale de sensibilisation et d'information sur les avantages du service de paiement électronique (e-paiement) a été organisée, jeudi à Constantine, par la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance Cnep-banque au profit des Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) des wilayas de l'Est, a-t-on constaté. Cette rencontre régionale, deuxième du genre après celle ayant ciblé les OPGI de l'Ouest du pays a pour but principal «de convaincre ces organismes publics pour adhérer à ce mode de paiement moderne dont la

mise en service s'inscrit dans le cadre du processus en cours de la réforme financière et de la numérisation de l'économie nationale» a souligné Bahia Kassioui, directrice du marketing et de l'action commerciale auprès de la Cnep-banque. La responsable qui a insisté sur les multiples avantages offerts par le nouveau système du paiement électronique du point de vue célérité, efficacité et facilité a affirmé que la Cnep-banque qui maîtrise totalement cette nouvelle technique, garantit toute la sécurité nécessaire pour ses clients. Considéré comme un

partenaire «historique» de la Cnep-banque, l'OPGI bénéficiera dans le cadre de l'intégration de ce nouveau système de paiement électronique de «tout l'accompagnement nécessaire sur les plans formation et information», a souligné la responsable. L'e-paiement ne doit pas être conçu comme un «moyen de luxe», il s'agit d'un outil de travail qu'il faut absolument intégrer pour rompre avec «toutes les lenteurs et autres entraves liées aux procédés classiques», a considéré la responsable. Dans ce contexte, M^{me} Kassioui a indiqué que l'intégration de ce système

de paiement disponible en permanence (24h/24 et 7j/7) permettra aux OPGI par exemple de «diminuer les frais de gestion du cash, le désengorgement des agences et donner la possibilité aux locataires de payer leurs loyers en toute aisance de leurs maisons». Cette action de proximité et de sensibilisation cible «les grands facturiers comme l'OPGI et les particuliers» (commerçants et professionnels) pour donner tout l'élan essentiel à cette option moderne et rentable, a-t-elle ajouté. La responsable a appelé les clients à acquérir les terminaux de paie-

ment électronique (TPE) pour intégrer de suite cette technique. **S. L.**

Prix
Le pétrole rebondit légèrement en Asie

LES COURS de pétrole rebondissaient légèrement hier en Asie. Vers 03h30 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en décembre, gagnait 11 cents à 44,77 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne du brut, pour livraison en janvier, progressait de 12 cents à 46,47 dollars. Jeudi à la clôture, le WTI a perdu 68 cents à 44,66 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le Brent a cédé 51 cents à 46,35 dollars sur le contrat pour livraison en janvier à l'International Exchange (ICE). **R. E.**

Zone euro

Les prix à la production industrielle haussent de 0,1%

Les prix à la production industrielle dans la Zone euro ont progressé de 0,1% en septembre par rapport à août, après une diminution de 0,2% le mois précédent, a annoncé vendredi l'Office européen des statistiques Eurostat. Ils reculent de 1,5% par rapport à septembre 2015 dans les 19 pays

de la monnaie unique, précise Eurostat. En septembre par rapport à août, la progression de 0,1% des prix à la production dans l'ensemble de l'industrie est due à des hausses de prix de 0,2% dans le secteur de l'énergie et de 0,1% pour les biens de consommation durables et les biens de consommation non

durables. Les prix sont restés stables pour les biens intermédiaires ainsi que pour les biens d'investissement. Dans les 28 pays de l'Union européenne, les prix à la production industrielle ont progressé de 0,2% en septembre par rapport à août. Ils reculent de 1,1% sur un an. **M.T./agences**

Bouira

Livraison de la pénétrante autoroutière Ahnif-Béjaia au 1^{er} trimestre 2017

■ La pénétrante autoroutière reliant le port de Béjaia à l'autoroute Est-Ouest au niveau d'Ahnif (Bouira) sera livrée d'ici au premier trimestre 2017, a indiqué, jeudi, le directeur régional de l'Agence nationale des autoroutes (ANA-centre).

Par Siham N.

Pour cette pénétrante devant relier Béjaia à l'autoroute Est-Ouest à Ahnif sur une distance de 100 km, «les travaux connaissent un taux d'avancement de 95% pour ce qui est de la partie des 14 km de Bouira, alors que les travaux sur la section principale Ahnif-Akbou, longue de 50 km, sont à un taux de 85%», a expliqué le responsable lors d'une visite d'inspection du projet par le wali, Mouloud Chérifi. Malgré les retards accusés auparavant à cause des oppositions de quelques propriétaires et des contraintes liées au déplacement des réseaux du gaz, d'électricité ainsi que d'assainissement, ce projet, dont la réalisation est confiée au groupement sino-algérien CRCC-SAPTA, avance à un rythme satisfaisant, a souligné le wali. Ce dernier s'est dit également satisfait de la cadence des travaux et les moyens mobilisés sur le chantier pour la réalisation de cette pénétrante ainsi que de la gare de péage, dont le taux d'avancement avoisine les 40%, selon la fiche technique présentée sur place. Pour ce qui est des échangeurs autoroutiers Est et Ouest de Bouira, les travaux de réalisation sont en phase finale, tandis que le projet des deux

gares de péage prévues au niveau de ces deux échangeurs ainsi que celle d'Ahnif se poursuivent toujours pour être livrés d'ici à fin 2017, d'après les prévisions affichées par les responsables de l'Agence de gestion des autoroutes (AGA). Les autorités locales de la wilaya ont également inspecté le chantier de réalisation de la pénétrante autoroutière reliant Bouira à la wilaya de Tizi Ouzou sur une distance de 48 km, dont la réalisation est confiée à une entreprise turque Oznug. «Les travaux avancent à une cadence acceptable et ce, malgré la difficulté du terrain accidenté et montagneux où deux ouvrages d'art sont prévus sur ce tracé autoroutier, un viaduc de 1.3 km et un tunnel de 900 mètres», a indiqué M. Chérifi lors d'un point de presse. S'agissant des travaux de remise à niveau du tronçon autoroutier entre Lakhdaria et Bouira, sur une distance de 33 km, les travaux devront connaître leur fin d'ici à la fin de l'année pour que la totalité du tronçon soit ouverte à la circulation après la fin des travaux de stabilisation de la zone des glissements de Djebahia, a expliqué le directeur de l'ANA, Ali Khelifaoui. Au cours de cette visite, le wali de Bouira a procédé à l'ouverture à la circulation d'une section de 1.5 km au



Ph. > D. R.

niveau d'Ain Chriki et ce, au grand dam des usagers de l'autoroute Est-Ouest qui attendent impatiemment la fin du chantier, qui aura duré près de trois ans puisque les travaux avaient été lancés en septembre 2013. Cette visite a été l'occasion pour les responsables de la wilaya de

s'enquérir des travaux de mise à niveau du tunnel d'Ain Chriki, qui devra être doté d'équipements et matériels modernes et adapté aux normes internationales en matière de sécurité, selon les détails recueillis auprès des responsables du projet. Cette opération sera achevée d'ici au mois

de mars 2017, selon les prévisions de l'entreprise réalisatrice.

S. N./APS

Téléphérique de Constantine

Essais techniques en prévision de sa remise prochainement en service

Les essais techniques du téléphérique de Constantine ont été entamés jeudi dans la perspective de sa remise en service, après une opération de maintenance qui a duré plus de 8 mois, a-t-on constaté. Les essais techniques de cet équipement de transport reliant la rue Tateche-Belkacem au Centre hospitalo-universitaire (CHU) Benbadis et celle du CHU à la cité Emir Abdelkader, sur une distance de plus de 1 500 mètres, se poursuivront tout au long du mois en cours, a-t-on noté in situ. Mohamed Khodja Alama, représentant à Constantine de l'Entreprise de transport algérien par câbles (ETAC), chargée de la gestion de ce moyen de transport, a précisé que la remise en service du téléphérique est prévue «avant la fin du mois en cours», détaillant que le contrôle de l'ensemble des équipements, dont les

pilliers et les télécabines, est en cours et concerne également l'itinéraire de ce moyen de transport moderne et sophistiqué, soumis à une révision générale selon les normes internationales. Le responsable a souligné que de nouvelles méthodes de gestion et de maintenance en matière d'expertise et de maîtrise technique du système de fonctionnement ont été adoptées pour donner toute la sécurité et la fiabilité. Un exercice de sauvetage a été simulé à cette occasion avec la collaboration des services de la Protection civile, a-t-on constaté. L'exercice simulant une opération de sauvetage de passagers depuis une cabine de téléphérique en panne a été effectué à la station de la cité Emir Abdelkader par le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP) composé de 38 éléments de ce corps

constitué. L'ensemble des éléments de cette équipe avait bénéficié d'une formation spécialisée qui devrait leur permettre d'intervenir en cas d'urgence pour l'évacuation de passagers en cas d'accident ou une panne, a indiqué de son côté le responsable de la cellule de la communication et de l'information à la direction de la Protection civile (DPC), le lieutenant Nouredine Taffer, soulignant que six autres agents de sécurité de téléphérique ont également participé à cette simulation présidée par le directeur de ce corps constitué, le colonel Malek Kesal. Entré en exploitation en juin 2008, le téléphérique de Constantine comprend 33 cabines de 15 places chacune et assure le transport quotidien de 7 000 usagers par jour, selon les dernières statistiques.

Maya T./Agences

Souk-Ahras

Raccordement de 400 foyers au réseau de gaz naturel à Boukebch

Pas moins de 400 foyers de l'agglomération secondaire de Boukebch, au niveau de la localité d'Ouillen (Souk-Ahras), ont été raccordés, jeudi, au réseau de distribution de gaz naturel, a-t-on constaté. Cette opération qui a englobé la réalisation de 5 km de conduite de transport et de 11 km de distribu-

tion, a nécessité un investissement public de 260 millions de dinars puisé du programme quinquennal 2010-2014, a affirmé le directeur local de l'énergie, Boumediene Saghiri. M. Saghiri a déclaré, au cours d'un exposé sur la situation du secteur de l'énergie présenté au wali lors de cette cérémonie, que l'agglomération

secondaire de Boukebch, située dans une zone montagneuse connue par son hiver rude et rigoureux, est la quinzième agglomération à être raccordée au réseau de distribution de gaz naturel. Il a par ailleurs ajouté que 1 000 autres foyers de la localité frontalière d'Ain-Zana, ainsi que 400 foyers dans l'ag-

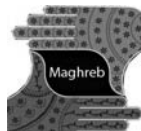
glomération secondaire de Battoum (Taoura), seront raccordés avant la fin de l'année en cours. Le taux de couverture de la wilaya de Souk-Ahras en matière de gaz naturel devra atteindre les 77% au terme de l'exécution, d'ici au premier trimestre 2017, des programmes engagés, a-t-on noté.

N. H.

Oum El Bouaghi Plus de 200 000 quintaux de semences disponibles

PAS MOINS de 208 807 quintaux de semences sont disponibles dans les coopératives des céréales et des légumes secs (CCLS) de la wilaya d'Oum el Bouaghi, destinés à répondre aux besoins des agriculteurs au titre de l'actuelle campagne labours-semences, a déclaré le directeur des services agricoles (DSA), Ali Fenzari. Le même responsable a précisé que les silos de la CCLS du chef-lieu de la wilaya disposent de 111 338 quintaux de semences alors que ceux de la CCLS d'Ain Milla contiennent 97 468,6 quintaux, soulignant que ces quantités sont prêtes à être livrées et semées. S'agissant des engrais utilisés dans la fertilisation du sol, le directeur des services agricoles a affirmé que 6 545,5 quintaux de phosphate et 2 719,5 quintaux d'engrais azotés sont actuellement disponibles. En dépit de la sécheresse qui persiste dans cette région depuis près de six mois, les agriculteurs sont déterminés à semer une superficie de 110 000 hectares ciblée au cours de la saison 2016-2017, a affirmé la même source, soulignant que 290 hectares sont réservés à la culture des légumes secs.

R. R.



ONU/Sahara occidental

Réunion sur la Minurso au Conseil de sécurité

■ Une réunion sur la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) s'est tenue, jeudi, au Conseil de sécurité, lors de laquelle le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, Hervé Ladsous, a fait un compte rendu de sa dernière visite au quartier général de la Minurso à Laayoune occupée et aux camps des réfugiés sahraouis.

Par Faiza O.

Ce briefing, annoncé par le nouveau président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, le Sénégalais Fodé Seck, a été l'occasion pour M. Ladsous de présenter son rapport sur sa visite en octobre dernier dans la région, lors de laquelle il avait rencontré le coordonnateur sahraoui auprès de la Minurso, Mohamed Kheddad. M. Ladsous s'était aussi rendu aux camps des réfugiés sahraouis où il s'est enquis de la situation des réfugiés privés de leur droit légitime à l'autodétermination. Plusieurs agences humanitaires ont demandé, mercredi, aux bailleurs de fonds de continuer leur soutien aux réfugiés du Sahara occidental. Le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), ont déclaré que «depuis plus de 40 ans, les réfugiés sahraouis vivent dans des conditions extrêmement difficiles... ils restent fortement tributaires de l'aide humanitaire extérieure». Le briefing de Ladsous au Conseil de sécurité sera en outre l'occasion d'aborder les violations marocaines à la zone tampon d'Alguergarat, au sud du Sahara occidental. Il intervient deux semaines après celui tenu le 18 octobre dernier par l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, Christopher Ross, sur l'état du processus onusien au Sahara



occidental. Les Etats-Unis avaient proposé au cours de cette dernière réunion de dépêcher une mission au Sahara occidental en vue d'accélérer le processus de l'ONU pour le règlement du conflit du Sahara occidental, dernière colonie d'Afrique. L'ONU se heurte au refus du Maroc de coopérer avec son émissaire Christopher Ross, le considérant toujours comme persona non grata dans les territoires sahraouis occupés.

Le Polisario dénonce les entraves marocaines

A la veille de la récente visite de M. Ladsous, le Bureau permanent du Secrétariat national du

Front Polisario avait dénoncé les entraves du Maroc au processus de négociations mené par l'ONU entre les deux parties au conflit en vue de trouver une solution permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. «Le royaume du Maroc a affirmé son mépris aux décisions et aux pouvoirs du Conseil de sécurité de l'ONU à travers l'expulsion de la composante politique et administrative de la Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental et les violations flagrantes et répétées de l'accord militaire n°1 de l'accord de cessez-le-feu signé par les deux parties en 1991 sous l'auspice l'ONU/OUA (UA)», a déploré le Front Polisario. Le Bureau permanent

du Secrétariat national du Front Polisario avait exprimé son espoir que la visite du SG adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, dans la région, permettra le retour de la composante politique de la Minurso afin d'accomplir pleinement la mission pour laquelle elle a été créée, à savoir l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

L'expulsion des membres de la Minurso entrave les efforts régionaux et internationaux

Dans le même contexte, le Conseil de paix et de sécurité

(CPS) de l'Union africaine (UA) a affirmé, lors d'une séance annuelle tenue dernièrement par le CPS à Addis Abeba, que l'expulsion des membres de la Minurso est «une démarche qui menace la paix régionale, entrave les efforts régionaux et internationaux et gèle le processus de paix».

Un accent particulier a été mis sur l'évaluation de l'action de la Minurso, gelée depuis mars dernier suite à l'expulsion par le Maroc de la composante civile des missions onusienne et africaine.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a rappelé que la présence et l'action de la mission onusienne au Sahara occidental «s'inscrivent en application à la décision du Conseil de sécurité n° 690 du 29 avril 1991».

Il a ajouté que ce genre de démarches «menacent la sécurité régionale», au moment où la communauté internationale tend à parvenir à une solution au conflit du Sahara occidental, conformément à la légalité internationale, y compris les décisions de l'UA et du Conseil de sécurité y afférentes.

Inscrit depuis 1996 sur la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU, portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique occupée depuis 1975 par le Maroc.

F. O./APS

Tunisie

Les recettes touristiques toujours en baisse

Les recettes touristiques en Tunisie ont enregistré au cours des neuf premiers mois de l'année une baisse de plus de 8% par rapport à la même période en 2015, selon des chiffres officiels. Du 1er janvier au 31 septembre – qui marque la fin de la haute saison –, la Tunisie a enregistré quelque 1,8 milliard de dinars de recettes (730 millions d'euros), contre 1,97 md l'année précédente (800 M EUR), soit une baisse de 8,4%, d'après des données

publiées sur le site du ministère du Tourisme. La chute atteint 34,1% si l'on se rapporte aux neuf premiers mois de 2014, avant les attaques djihadistes contre le musée du Bardo et sur une plage de Sousse, en mars et juin 2015 (60 morts dont 59 touristes étrangers). Alors que le pays d'Afrique du Nord n'a pas connu d'attentat majeur depuis près d'un an, une éclaircie semble toutefois poindre à l'étude des données les plus récentes. Grâce à un mois de

septembre relativement favorable, le nombre de nuitées globales en 2016 (14,84 millions) est ainsi devenu pour la première fois supérieure à celui de 2015 (14,01). Début octobre, la Tunisie a par ailleurs enregistré la venue d'un premier bateau de croisière depuis le drame du Bardo, et les autorités espèrent un «retour progressif» de ce trafic à compter de janvier. Selon des chiffres de l'Office national du tourisme tunisien (ONTT) récemment publiés

par le HuffPost, la chute des visites depuis un an et demi a été particulièrement marquée sur les marchés français (près de 50% entre 2014 et 2016), italien et allemand (plus de 70%) et surtout britannique (94,7%). Trente des 38 victimes de l'attaque de Sousse étaient de nationalité britannique, et les voyages «non essentiels» en Tunisie restent à ce jour déconseillés par Londres. A l'inverse, le contingent russe a plus que doublé en deux ans

(pour atteindre plus de 400 000 visiteurs au total), sans pour autant compenser les pertes sur les marchés traditionnels. Avant la révolution de 2011, le tourisme représentait près de 10% du PIB tunisien, alors qu'il est désormais inférieur à 7%. La crise actuelle du secteur pèse sur l'économie du pays, qui ne parvient pas à redémarrer depuis la chute de la dictature de Zine el Abidine Ben Ali.

Kamel L./Agences

Maroc

Le peuple «fait peur» au pouvoir et on fait tout pour étouffer sa colère

Au Maroc, le peuple «fait peur» au pouvoir et on fait tout pour étouffer sa colère, a affirmé, jeudi, l'écrivain marocain Abdellah Taïa dans une analyse publiée jeudi par le quotidien *Le Monde*. «Au Maroc, le peuple fait peur au pouvoir. Et on fait tout pour étouffer sa colère quand elle ose s'exprimer», a indiqué l'auteur du «*Jour du roi*» (Seuil, 2010), un roman qui critique le culte de la personnalité royale, la lutte des classes et la

difficulté d'être une femme au Maroc. Pour cet écrivain, qui décortique la révolte des Marocains suite à la mort tragique du poissonnier Mouhcine Fikri, broyé par une benne d'un camion poubelle «impitoyable comme le système marocain», écrit-il, le peuple «ne se laissera pas amadouer par des mesures de circonstances». «Depuis samedi, dans plusieurs villes, une partie du peuple a manifesté presque

chaque jour dans les rues», a-t-il relevé, faisant constater que les slogans, qu'«on entendait durant le «printemps arabe», sont revenus». Il a estimé que dans ces manifestations, à travers le nom de Mouhcine Fikri, «on a l'impression d'assister à un procès». «Qu'est-ce que le pouvoir marocain a fait pour ses citoyens les plus démunis depuis 2011 et où sont parties les promesses de changement social?», s'est-il

interrogé, soutenant qu'«il faut manifester. (à) Se réveiller. Réclamer la justice. La dignité. Le changement social. Désigner du doigt le système coupable qui, cette fois-ci, est allé jusqu'au bout de sa logique». L'écrivain a dénoncé, qu'au fil des années, un «système des affaires, du business» s'est imposé. «Il a profité à certains. A quelques-uns seulement. La vie est devenue de plus en plus chère. Dure», a-t-il noté,

indiquant que les riches sont devenus «plus riches» et le peuple «a été mis de côté». Pour lui, le mot «hogra» (l'injustice) commence à revenir sur toutes les lèvres depuis la mort de Mouhcine Fikri. «Il signifie le mépris des élites pour le peuple qui survit, l'aveuglement des autorités, l'arrogance des classes supérieures et leur déconnexion par rapport à la réalité quotidienne des autres», a-t-il expliqué. R. M.



Turquie

Les dirigeants du principal parti prokurde en garde à vue

■ Une puissante explosion, portant la marque des rebelles du PKK, a fait un mort et des blessés hier matin à Diyarbakir, «capitale» du sud-est à majorité kurde de la Turquie, quelques heures après le placement en garde à vue des deux coprésidents du principal parti prokurde du pays.



Ces gardes à vue, qui représentent un coup de filet sans précédent contre la troisième force politique du pays, surviennent dans un contexte de purges tous azimuts des opposants en Turquie, à la faveur de l'état d'urgence instauré après la tentative manquée de renversement du président Recep Tayyip Erdogan imputée aux réseaux du prédicateur Fetullah Gülen. Selahattin Demirtas et Figen Yüksekdag, qui dirigent conjointement le Parti démocratique des peuples (HDP), ont été interpellés avec d'autres députés de leur formation dans le cadre d'une enquête «antiterroriste» liée au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), selon l'agence de presse progouvernementale Anadolu. Quelques

heures après leur interpellation, l'explosion de ce qui semble être un véhicule piégé à proximité d'un bâtiment de la police à Diyarbakir a fait un mort et 30 blessés, selon les autorités. Le gouvernorat de Diyarbakir a pointé du doigt le PKK. Les arrestations des coprésidents, ordonnées par le parquet de Diyarbakir, frappent à sa tête le HDP, un parti farouchement opposé au président Recep Tayyip Erdogan. Avec 59 députés, c'est la troisième force parlementaire du pays. Au total, au moins 11 députés du HDP ont été placés en garde à vue, selon une liste diffusée par le parti et par le ministère de l'Intérieur. Parmi eux, figurent des poids lourds, comme Idris Baluken, président du groupe parlementaire HDP, et Sirri Süreyya Önder, figure respectée de la cause kurde. «Le HDP appelle la communauté internationale à réagir contre ce

coup du régime d'Erdogan», a déclaré le parti sur son compte Twitter. Ce vaste coup de filet nocturne intervient également dans un contexte très tendu dans le sud-est à majorité kurde de la Turquie, ensanglanté par des combats quotidiens entre forces de sécurité et membres du PKK, une organisation classée «terroriste» par Ankara, Washington et Bruxelles. M. Demirtas et M^{me} Yüksekdag font l'objet de plusieurs enquêtes pour des liens présumés avec les rebelles kurdes. Selon Anadolu, leur placement en garde à vue a été décidé après qu'ils eurent refusé de répondre à des convocations judiciaires. Avec l'état d'urgence depuis la tentative de coup d'État de juillet, des ONG accusent les autorités turques de cibler des médias critiques et des opposants sous couvert de lutte contre les putschistes présumés. «Une

très mauvaise nouvelle en provenance de Turquie. Encore. Maintenant, des membres HDP du Parlement sont en train d'être arrêtés», a déploré sur Twitter Kati Piri, rapporteur du Parlement européen sur la Turquie. Le président Erdogan considère que le HDP est étroitement lié au PKK et a fait savoir qu'il ne considérerait plus cette formation comme un interlocuteur légitime, qualifiant régulièrement ses membres de «terroristes». En mai, le Parlement turc a voté la levée de l'immunité des députés menacés de poursuites judiciaires, une mesure contestée visant notamment les élus du HDP. «Ceux qui veulent nous interroger devront nous emmener par la force. Nous n'irons pas de notre plein gré», avait alors défié M. Demirtas. M. Demirtas, parfois surnommé l'«Obama kurde» en raison de son charisme, a longtemps été considéré comme un potentiel rival de M. Erdogan sur une scène politique dominée par le chef de l'État turc. Sous son impulsion, le HDP a élargi sa base électorale au-delà de la seule communauté

kurde de Turquie (15 millions de personnes) et s'est transformé en un parti moderne, à la fibre sociale et ouvert aux femmes et à toutes les minorités. Après l'entrée du HDP au Parlement, en juin 2015, une première qui a contribué à priver le parti AKP au pouvoir de la majorité absolue, M. Erdogan a fait de M. Demirtas sa bête noire, multipliant les attaques personnelles et les accusations de liens avec le PKK. Le HDP dément être l'«aile politique» du PKK et accuse M. Erdogan de vouloir instaurer un régime dictatorial. La garde à vue des députés du HDP survient quelques jours après le placement en détention pour «activités terroristes» des deux maires de Diyarbakir dimanche, une mesure qui avait déclenché plusieurs manifestations. Le sud-est de la Turquie est ensanglanté par des combats quotidiens entre le PKK et les forces de sécurité depuis la rupture, à l'été 2015, d'un fragile cessez-le-feu, qui a sonné le glas du processus de paix pour mettre un terme au conflit qui a fait plus de 40 000 morts depuis 1984.

Paris

Un an après, le Bataclan va rouvrir ses portes

Presque un an jour pour jour après l'attentat qui a fait 90 morts pendant un concert le 13 novembre 2015, le Bataclan rouvrira le 12 novembre avec Sting sur scène avant une cérémonie prévue le jour anniversaire devant la salle, qui restera porte close ce jour-là. Le chanteur britannique, ex-leader du groupe The Police, sera le premier artiste à se produire dans un Bataclan fermé depuis un an et qui a été rénové à l'identique.

«C'est une très bonne nouvelle d'avoir un artiste comme Sting pour montrer au monde que le Bataclan avance et vit», a déclaré hier Jérôme Langlet, patron de la branche Lagardere Unlimited Live Entertainment et président de la salle, lors d'une conférence de presse à Paris.

«Nous devons commémorer et honorer ceux qui ont perdu la vie dans l'attaque de l'année dernière, et célébrer la musique et la vie que représente cette salle de spectacle mythique», écrit sur son site Sting, qui s'était produit à ses débuts au Bataclan.

Le chanteur britannique a promis «de respecter la mémoire de ceux qui sont morts». «Nous ne les oublierons jamais», a-t-il dit.

La recette du concert sera versée aux associations Life For Paris et 13 Novembre : Fraternité et Vérité. Les billets pour ce concert-événement seront mis en vente à partir de mardi à 10h00 sur le site du Bataclan. Au lendemain du concert de réouverture, jour anniversaire des attentats du 13 novembre 2015, une plaque commémorative sera apposée devant la salle de concert de l'est parisien, a-t-on appris en parallèle la mairie de Paris. Des rescapés de l'attaque et des membres du groupe Eagles of Death Metal, qui jouait sur la scène le soir de la tuerie, pourraient assister à la cérémonie, selon BFMTV. Ces informations n'ont pas confirmées par la direction de la salle. «Ce sera un moment de recueillement, nous ne ferons rien. Chacun se recueillera comme il le souhaite», a confié M. Langlet, très ému devant la presse. Jusqu'ici, la salle de concert avait annoncé sa première soirée pour le 16 novembre avec un concert – déjà complet – de l'enfant terrible du rock britannique, Pete Doherty. Plus d'une vingtaine de concerts sont annoncés jusqu'au printemps, dont Marianne Faithfull, Youssou Ndour, le

groupe Tinariwen, Yael Naim ou FFF. «La musique peut panser les plaies, c'est pour cela que chanter au Bataclan est une bonne chose», disait récemment Marianne Faithfull à l'AFP.

D'autres artistes ont en revanche décliné la proposition de jouer au Bataclan, comme Francis Cabrel. «Un des responsables du Bataclan m'a appelé et je lui ai expliqué que c'était trop d'émotion pour moi. Je m'en excuse mais c'est au-delà de mes forces», a affirmé le chanteur français dans une récente interview au Parisien.

Le 13 novembre 2015, 90 spectateurs avaient été tués par trois jihadistes pendant une interminable prise d'otages tandis que deux autres commandos semaient la mort ailleurs dans Paris et aux abords du Stade de France. Au total 130 personnes avaient été tuées dans les attentats les plus meurtriers jamais commis en France.

Le groupe américain Eagles of Death Metal a fait son retour le 16 février à Paris, sur la scène de l'Olympia, lors d'un concert placé sous haute sécurité et chargé d'émotion, devant un public composé en partie de rescapés de l'attaque.



Points chauds

Monopole

Par Fouzia Mahmoudi

J eudi soir se déroulait à Paris le second débat télévisé de la droite, dans le cadre des élections primaires du parti Les Républicains qui doivent désigner dès la fin novembre le candidat qui opposera Marine Le Pen et le candidat socialiste pour la prochaine présidentielle d'avril 2017. Et jeudi soir était la chance de Nicolas Sarkozy de pouvoir, ou du moins d'essayer, de déstabiliser le favori de la primaire, Alain Juppé. Pourtant, l'ancien président a, au contraire, semblé faire de son mieux pour éviter le face à face tant attendu, que cela soit par les médias ou par les téléspectateurs. Pourtant, il y a bien eu un moment où la tension est montée entre les deux hommes, et ce, à l'évocation du président du MoDem, François Bayrou. En effet, durant près de 20 minutes les téléspectateurs ont pu voir les deux candidats échanger leurs propos les plus durs quant à la place de François Bayrou dans cette élection. Un sujet non prévu au programme qui a d'ailleurs monopolisé le temps de parole qui devait être consacré à l'Union européenne. L'UE après le Brexit ? La réforme de la Banque centrale européenne (BCE) ? Le fonctionnement de la Commission ? Les frontières ? Les relations avec l'Allemagne ? Le gouvernement économique européen ? Pourquoi les Allemands sont-ils plus compétitifs ? Toutes ces questions ont été mises de côté pour pouvoir débattre de la place insolite du centriste dans cette primaire. Une place qui non seulement monopolise l'attention des médias mais qui peu importe, il fallait d'abord débattre du sort de François Bayrou. Même le débat sur la politique qui devrait adopter la France concernant le reste du monde s'est vu repoussé à cause des préoccupations tournant autour de François Bayrou. Ce dernier ayant refusé de soutenir Sarkozy à l'occasion du deuxième tour de l'élection présidentielle de 2012 avait surtout annoncé publiquement et dans les médias son intention de voter pour le candidat socialiste d'alors, François Hollande. Un affront, considéré par la droite comme une trahison, que l'ancien président ne peut visiblement pas oublier vu le nombre de fois où il a évoqué ces derniers mois Bayrou lors de ses meetings pour le critiquer et surtout critiquer son alliance avec Alain Juppé. Surtout que le président du MoDem a été très clair sur son intention de briser son alliance avec la droite pour la présidentielle en cas d'une victoire de Sarkozy à la primaire. Mais l'ex-chef d'État a non moins eu droit à une consolation lorsque Juppé a indiqué qu'il soutiendrait pleinement Sarkozy en cas de victoire. Reste à savoir si les électeurs de droite ont eux été conquis par ce deuxième débat alors que Juppé continue à garder sa confortable avance face à Sarkozy et que les opinions favorables de tous les candidats à la primaire ont augmenté.

F. M.



Festival international Dimajazz

Richard Galliano à l'affiche

■ Le Festival international Dimajazz ne passera pas inaperçu cette année. Prévu du 19 au 26 du mois de novembre à Constantine, l'évènement s'annonce festif avec la participation de grands noms du jazz dont le groupe d'électro jazz français «NoJazz», l'accordéoniste et musicien Richard Galliano et autres.

Par Abla Selles

La quatorzième édition du festival Dimajazz est prévue du 19 au 26 du mois de novembre courant à Constantine. Selon le programme dévoilé, les fans qui se déplaceront vers la ville des Ponts ne seront pas déçus. En effet, de grands noms de la musique jazz participeront à ce rendez-vous artistiques créant des moments musicaux de haute facture.

La soirée d'ouverture sera marquée par une représentation de «The Celtic Social Club» qui se produira pour la première fois en Algérie. D'ailleurs, les membres du groupe annoncent sur leur site internet qu'il s'agit d'une rencontre importante où ils découvrent leurs fans au nord de

l'Afrique. Le premier single du groupe devrait voir le jour pour les fêtes de Noël, annoncent-ils sur les réseaux sociaux.

La scène sera cédée dans la soirée du 21 novembre à Martha High & The Italian Family qui présentera un spectacle plein de rythmes et de sonorités.

La France sera représentée lors de cet évènement par le groupe d'électro jazz «NoJazz» qui se produira pour sa part le 24 novembre, offrant au public le plaisir de découvrir ses dernières productions musicales. D'ailleurs, le nouvel album du groupe intitulé «Soul Stimulation» verra le jour de lendemain en Europe. Des chansons de cet album seront interprétées pour la première fois lors du Festival Dimajazz. «C'est autour d'un projet audacieux que NoJazz réin-



Ph. > D. R.

vente cette recette savoureuse "Electro/Soul" en y associant parfois le son hip-hop, dévoilant ainsi de belles surprises à

découvrir dans ce nouvel album. On avait enregistré quelques pépites lors d'un séjour à Los Angeles avec Stevie Wonder,

Maurice White (RIP), Earth Wind & Fire et le rappeur Bishop», lit-on sur le site officiel du groupe.

Quant à la soirée de clôture, elle sera attendue par de nombreux amoureux de cette musique rythmée puisque c'est l'accordéoniste et musicien Richard Galliano qui animera un concert exceptionnel. Cet artiste sera à Constantine accompagné du New Musette Quartet avec André Ceccarelli à la batterie, Yaron Stavi à la guitare et Jean-Marie Ecay au même instrument. Récipiendaire du prix Django Reinhardt, Richard Galliano a, tout au long de sa carrière, accompagné sur scène d'immenses artistes, à l'image de Chet Baker, Charles Aznavour, Juliette Gréco, Khalil Chahine ou encore Claude Nougaro.

A.S.

Salon international du livre d'Alger

Le livre économique entre engouement des visiteurs et défi de diversification

Le livre économique suscite un intérêt grandissant de la part des maisons d'édition, au regard des mutations économiques et financières enregistrées au double plan local et international, même si certains éditeurs déplorent un manque d'auteurs spécialisés. Les éditeurs rencontrés par la presse lors du 21^e Salon international du livre d'Alger (Sila) ont affirmé que le livre économique suscitait ces dernières années un intérêt grandissant auprès d'un public à l'affût de la diversité des filières économiques dont la gestion, le management et le e-commerce. A l'occasion du Sila qui a vu la participation de 961 maisons d'édition dont 290 algériennes, un espace particulier a été dédié au livre économique, avec des thèmes aussi riches que diversifiés (économie politique, industrie, commerce, transport, agriculture et gestion), destiné aux spécialistes et novices. Les visiteurs semblent particulièrement intéressés par les livres sur les techniques de création d'entreprises, d'élaboration des budgets et de promotion du rôle des organisations industrielles, outre ceux liés à la sociologie au travail, aux lois de finances, au commerce et aux douanes. Le P-

DG de l'ANEP, Djamel Kaouane, a souligné l'attachement de son entreprise à diversifier les domaines d'édition pour couvrir un maximum de spécialités, y compris le livre économique. «L'ANEP participe cette année avec plusieurs publications dans le domaine économique et des livres spécialisés dans la recherche académique économique, en sus de livres d'analyse et de modèles économiques». L'occasion était pour M. Kaouane de préconiser l'ouverture de nouvelles perspectives d'édition pour combler le manque d'auteurs dans le domaine économique, particulièrement dans les nouvelles filières. De son côté, le directeur commercial de la maison d'édition «Houma» relève «un manque de livres économiques», face à une demande de plus en plus croissante, notamment pour les livres édités en arabe. Depuis la création de cette maison d'édition en 1995 et le lancement de la production de livres économiques en 1998, «nous avons perçu un intérêt grandissant chez les citoyens et les chercheurs, mais les auteurs d'ouvrages économiques restent peu nombreux», a-t-il déploré. Il a relevé une forte demande sur les livres traitant de la

situation économique, particulièrement en termes d'amendement de lois économiques et de transactions commerciales. Le directeur général de la «Maison des Académiciens», le Jordanien Walid Al Sabah, a souligné que les mutations économiques internationales, à l'instar de la crise financière, avaient été à l'origine de la parution de livres académiques traitant de l'économie en vue de répondre à la demande des universités, des institutions économiques, des travailleurs, des employeurs, voire des familles. Selon l'intervenant, les conjonctures économiques internationales ont favorisé l'ouverture de nouvelles spécialités universitaires et académiques, outre la publication de livres et d'analyses sur les causes et conséquences de ces nouvelles données économiques. «Les livres économiques et de développement durable attirent de plus en plus les lecteurs intéressés par la conjoncture économique et financière de leur pays et désireux de mieux comprendre le processus de développement économique dans un contexte marqué par la mondialisation», a-t-il expliqué.

L. B.

Salon national des arts plastiques de Bouira

Une centaine de tableaux exposés au public

Une centaine de tableaux sont exposés à la deuxième édition du Salon national des arts plastiques qui s'est ouvert mardi à la bibliothèque principale de la ville de Bouira.

«Nous avons enregistré l'exposition d'une centaine de tableaux à cette deuxième édition du Salon national des arts plastiques auquel participent 22 wilayas du pays et dont la tenue

intervient à l'occasion du 62^e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale», a indiqué à la presse le directeur de la culture de Bouira, El-Hachemi Bouhired.

Des tableaux divers sont dédiés cette année à l'histoire de l'Algérie révolutionnaire, ainsi qu'à la beauté de ses paysages et ses emblématiques figures historiques et aux affres de la

guerre qu'a endurées le peuple algérien durant la guerre de Libération nationale.

«A travers ces belles toiles, nous voulons rendre hommage à nos valeureux martyrs de la révolution nationale», a indiqué un participant venu de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

D'autres wilayas comme Sétif, Béchar, Alger, Béjaïa, Bordj Bou-Arréridj, M'sila, Blida, Khenchela,

Jijel, El Tarf, Constantine, Mostaganem, Sidi Bel-Abbès et Oran sont présentes à cette édition du salon.

Trois jours durant, ce salon sera marqué par des ateliers et des conférences autour de plusieurs sujets dont l'histoire des arts plastiques en Algérie et la situation à laquelle est confronté ce domaine, ont expliqué les organisateurs.

F. H.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Palais des expositions Pins maritimes d'Alger

Jusqu'au 5 novembre (horaires : 10h-19h) :

21^e Salon international du livre d'Alger.

Salle de cinéma des Issers

Du 20 octobre au 5 novembre :

L'ONCIC met en exécution un programme de projection de films algériens à la salle des Issers, dans la wilaya de Boumerdès. La projection du long métrage «Zabana !» de Saïd Ould-Khelifa est à raison de trois séances : 14h-17h-20h.

Musée national du Bardo

Jusqu'à la fin de l'année :

Exposition «L'Algérie dans la préhistoire. Recherches et découvertes récentes».

Salle Cosmos de Riad El Feth

5 novembre : Projection de trois longs métrages dont «L'âge de glace» et «Suicide Squad», «Les sept mercenaires» et «Blood father».

Coup-franc direct

Un coup plutôt médiatique

Par Mahfoud M.

Le CR Belouizdad croit avoir réalisé la grosse affaire en engageant l'ancien sélectionneur des Lions de l'Atlas, Badou Zaki, qui est également le gardien emblématique du Maroc. Toutefois il faut le dire, c'est juste un coup médiatique pour la formation de Laâkiba qui ne sera pas assurée à cent pour cent de ce dernier au Chabab. Cela n'a rien à voir évidemment avec son CV ni avec ses capacités reconnues d'entraîneur. C'est en fait un tout, car il ne faut pas perdre de vue que le niveau des joueurs du CRB, tout comme celui des autres formations en Algérie, est faible et que ces derniers ne souhaitent ni travailler ni suer. Pour eux, seul l'argent facile compte et ils ne feront rien en contrepartie. Ils refusent de travailler dur et ce qui s'est passé avec le coach français Michel le montre assez clairement, puisqu'ils ont fait marcher une rumeur selon laquelle le fait qu'il programmait régulièrement du biquotidien s'est répercuté sur leur fraîcheur physique et ils se trouvaient à chaque match comme abattus. Cela d'une part, et d'autre part le championnat national fait vraiment honte avec des matchs qui se jouent sur du tartan, alors que le football se joue sur gazon naturel, outre le problème financier dont souffre la majorité des clubs. Tout cela n'encourage pas les entraîneurs étrangers à travailler chez nous. **M. M.**

Coupe de la CAF/MOB

Lakhdari et Benmelouka n'ont pas été du voyage

LE MO BÉJAÏA s'est envolé jeudi vers Lubumbashi (RD Congo) pour y affronter le club local du TP Mazembe dimanche prochain en finale-retour de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF). Les Béjaouis, accrochés au match aller (1-1) samedi dernier à Blida, seront privés pour la circonstance des services des défenseurs Lakhdari et Benmelouka, tous les deux suspendus. Le voyage pour Lubumbashi se fait à bord d'un avion spécial d'Air Algérie mis à la disposition du représentant algérien par les autorités publiques dans le but de l'aider à réussir dans

sa mission. C'est la première fois que le MOB participe à une compétition internationale, mais cela n'a pas empêché les «Crabes» de relever le défi en se qualifiant au dernier stade de la compétition. Les protégés de l'entraîneur Sendjak, qui pourrait quitter la barre technique du club de la «Vallée de la Soummam» à l'issue du rendez-vous de dimanche, s'étaient montrés, après la première manche, confiants quant à leurs capacités d'aller «au bout du rêve», même s'ils se sont compliqués la tâche en concédant le nul à domicile.

JM 2021 à Oran

La préparation bat son plein

LE PRÉSIDENT du Comité international des jeux méditerranéens (CIJM), Amar Addad, a exprimé, jeudi à Oran, la «satisfaction» de son instance quant au rythme de préparation de la 9e édition en 2021 à Oran (Algérie, Ouest). M. Addad a déclaré, en marge de la première journée de la réunion du CIJM dans l'ouest algérien, que «l'installation dernièrement du comité d'organisation des JM 2021 et sa dotation en conditions de travail adéquates est un élément important pour une bonne préparation de ce rendez-vous sportif international». Se félicitant de l'adhésion populaire «palpable» à cet événement qu'il qualifie d'encourageante partant du fait que de telles manifestations nécessitent des volontaires, il a souligné qu'Oran dispose d'installations sportives «appréciables», ajoutant qu'il y a suffisamment de temps pour assurer une préparation «parfaite».

Basket-ball/Super Division A (messieurs)

L'entame de la nouvelle saison ajournée

PRÉVU ce week-end, le lancement de la saison 2016/2017 du championnat national de basketball Super Division A (seniors messieurs) a été reporté à la semaine prochaine, a annoncé jeudi la Fédération algérienne de basketball (FABB). «En raison du retard enregistré dans la reprise des activités des associations et dans la transmission des dossiers d'engagement, affiliation et licences ainsi que les différents entretiens ayant eu lieu entre les deux parties, la FABB, soucieuse de la situation qui prévaut et partant sur la base de toutes ces données, a pris la décision de reporter le démarrage du championnat national SDJA, prévu initialement pour le 4 et 5 novembre, pour le reprogrammer officiellement les 17 et 18 novembre 2016», indique le communiqué de la FABB. A noter que pour cette saison la Super Division «A» va passer de 14 à 16 équipes, qui seront réparties en deux poules de 8, selon la nouvelle formule de compétition adoptée par le bureau fédéral.

Equipe nationale Hanni et Tahrat appelés, 4 locaux en renfort

Le nouvel entraîneur des Verts, Georges Leekens, a fait appel à six autres joueurs pour compléter la liste des 23 concernés par le match face au Nigeria, le 12 novembre à Uyo, pour le compte de la deuxième journée des qualifications africaines au Mondial-2018 (groupe B).

Par Mahfoud M.

Il s'agit de : Mehdi Tahrat (Angers/France), Sofiane Hanni (Anderlecht/Belgique), Mohamed Khoutir Ziti (ES Sétif/Algérie), Houari Ferhani (JS Kabylie/Algérie), Malik Asselah (JS Kabylie/Algérie) et Chemseddine Rahmani (MO Béjaia/Algérie). Leekens avait révélé mardi une liste de 18 joueurs évoluant tous à l'étranger dans laquelle l'on a noté le retour des défenseurs du Real Betis (Espagne), Aïssa Mandi et de l'ES Tunis, Hichem Belkaroui, ainsi que du milieu de terrain Nabil Bentaleb, très en verve avec sa nouvelle équipe allemande de Schalke 04. Face au Cameroun lors de la première journée (1-1), les deux premiers étaient blessés alors que le troisième était suspendu. Le milieu de terrain Adam Ounas (Bordeaux/France), qui avait décidé de défendre les couleurs nationales après avoir évolué dans les sélections françaises de jeunes catégories, figurait sur cette liste pour la première fois, avant qu'il ne soit dispensé du rendez-vous d'Uyo à cause d'une blessure. Il a été remplacé par Hanni. Le défenseur du Stade Rennais (France), Mehdi Zeffane, très critiqué pour son rendement face aux Camerounais, n'a pas été convoqué. Tout comme son coéquipier en club Ramy Bensebaïni. Walid Mesloub (Lorient/France) et Yassine Benzia (Lille/France) ont



Le joueur d'Anderlecht remplacera Ounas blessé

été eux aussi recalés. Tahrat avait connu le même sort avant qu'il ne soit repêché. Pour le reste du groupe, l'ancien coach de la Tunisie a fait confiance à la composante retenue face aux Lions indomptables. **M. M.**

LA LISTE DES 23 :

Gardiens de but : Rais M'Bolhi (Antalyaspor, Turquie), Malik Asselah (JS Kabylie, Algérie), Chemseddine Rahmani (MO Béjaia, Algérie).
Défenseurs : Hichem Belkaroui (ES Tunis, Tunisie), Liassine Cadamuro (Servette Genève, Suisse), Faouzi Ghoulam (SSC Naples, Italie), Carl Medjani (CD Leganès, Espagne), Aïssa Mandi (Real Betis/Espagne), Mehdi Tahrat (Angers, France), Mohamed Khoutir Ziti (ES Sétif/Algérie),

Houari Ferhani (JS Kabylie/Algérie).
Milieux de terrain : Mehdi Abeid (Dijon FCO, France), Ryad Boudebouz (Montpellier Hérault, France), Yassine Brahimi (FC Porto, Portugal), Sofiane Feghouli (West Ham United, Angleterre), Adlène Guedioura (Watford FC, Angleterre), Saphir Taïder (Bologne FC, Italie), Nabil Bentaleb (Schalke 04, Allemagne), Sofiane Hanni (Anderlecht/Belgique).

Attaquants : Rachid Ghezzal (Olympique Lyonnais, France), Riyad Mahrez (Leicester City, Angleterre), Islam Slimani (Leicester City, Angleterre), Hillaïl El Arabi Soudani (Dinamo Zagreb, Croatie).

Ligue 1 Mobilis (10e journée)

L'ESS et le MCO dos à dos

L'Entente de Sétif et le MC Oran se sont neutralisés (0-0) en ouverture de la 10e journée de la Ligue 1 Mobilis, disputée jeudi au stade du 8-Mai 1945 de Sétif. La première période a été très agréable à suivre, animée par deux formations exerçant un jeu ouvert et porté vers l'avant. Sans se conformer au traditionnel round d'observation, les deux dauphins de l'USMA ont affiché leurs ambitions d'entrée de jeu. Après un premier quart d'heure plutôt équilibré, l'Entente a commencé à prendre l'ascendant en se montrant la plus dangereuse. Quoi de plus normal pour une équipe qui joue dans son antre et face à ses supporters. Toutefois,

les attaquants de l'ESS ont, à chaque fois, buté face à un gardien oranais déchaîné. En effet, le portier Natèche a réussi, à lui seul, à repousser toutes les tentatives sétifiennes à l'image de celles procurées par Ait Ouamar (27', 44') et par Djabbou (40'). La pause citron terminée, les directives données par le coach de l'ESS, Amrani, à ses joueurs n'ont rien changé à la situation. Sétif a certes continué à dominer les débats, sans toutefois trouver la moindre faille dans une solide défense adverse. Rentré à la 76e minute à la place de Djahnit, Bakir s'est procuré la meilleure occasion de la seconde période à trois minutes du terme de la

partie (87'). Néanmoins, et à l'image de ses coéquipiers, ce dernier s'est heurté à un Natèche des grands jours. Annoncée comme la grande affiche de cette 10e journée, cette rencontre a tenu une bonne partie de ses promesses, tant sur le plan du jeu que sur le plan du spectacle, où bien évidemment il ne manquait que les buts. A l'issue de ce score de parité, les deux formations se partagent le gain du match et engrangent un point qui leur permet de rejoindre, provisoirement, l'USM Alger en tête du classement (19 pts).

Ligue 1 Mobilis

Le championnat ne s'arrêtera pas lors de la prochaine date FIFA

Le championnat de Ligue 1 algérienne de football se poursuivra lors de la prochaine date FIFA qui verra la sélection nationale rendre visite à son homologue nigérienne le 12 novembre dans le cadre de la 2e

journée des éliminatoires du Mondial-2018 en Russie. La 11e journée du championnat s'étalera sur trois jours (10, 11 et 12 novembre), selon le programme publié jeudi par la Ligue de football professionnel (LFP) sur son

site officiel. Avant, la compétition nationale observait une trêve à chacune des sorties des Verts, même si la composante de ces derniers est constituée dans sa quasi-totalité de joueurs évoluant à l'étranger. Pour le prochain

match de l'équipe nationale au Nigeria, le nouvel entraîneur national, le Belge Georges Leekens, a fait appel, dans sa liste des 23, à quatre éléments exerçant dans le championnat local. Il s'agit des deux gardiens

de but, Malik Asselah (JS Kabylie) et Chemseddine Rahmani (MO Béjaia), ainsi que des défenseurs Mohamed Khoutir Ziti (ES Sétif) et Houari Ferhani (JS Kabylie).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou/Vente illégale d'alcool et création de lieux de débauche

Des femmes et des hommes condamnés à la prison

LA CELLULE de communication de la sûreté de la wilaya de Tizi Ouzou a annoncé hier, dans un communiqué, le démantèlement de lieux de vente illégale de boissons alcoolisées et de débauche situé sur le chemin de wilaya 128 reliant Boghni à Draâ Ben-Khedda (sud de Tizi-Ouzou). La même source a précisé que dans le cadre de la «lutte contre le commerce illicite d'alcool et prostitution, les forces de police de la sûreté de daïra de Boghni, ont effectué durant la semaine écoulée, deux opérations de police, ciblant deux débits de boissons alcoolisées clandestins, servant également de lieu de débauche et de prostitution, le premier situé à Mechtras, et le second sur le chemin de wilaya 128 reliant Boghni à Draâ Ben-Khedda (Tizi-Ouzou)». Ces descentes policières se sont soldées, selon la même source, par l'arrestation de 4 hommes et 5 femmes et la saisie d'une quantité de boissons alcoolisées, ainsi que du matériel de musique. Présentés au parquet territorialement compétent de Draâ El-Mizan, pour création et gérance d'un débit de boissons alcoolisées sans autorisation, racolage et répartition de revenus de la prostitution d'autrui, deux femmes et l'un des hommes ont été condamnés, en comparution directe, à une année de prison ferme assortie d'une amende de 20 000 DA. Alors que trois autres femmes ont été condamnées à une année de prison avec sursis assortie d'une amende de 20 000 DA.

Hamid M.

Tlemcen

Plus de 7 quintaux de kif traité saisis

PLUS DE 7 quintaux de kif traité ont été saisis mercredi par des gardes-frontières et des éléments de la Gendarmerie nationale à Tlemcen, indique jeudi le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, des gardes-frontières et des éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi, le 2 novembre 2016 à Tlemcen, une importante quantité de kif traité s'élevant à sept quintaux et 3 kilogrammes», note la même source.

«A Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de

l'ANP ont arrêté 4 contrebandiers, 8 immigrants clandestins de différentes nationalités africaines et saisi un pistolet mitrailleur de type kalachnikov, un pistolet automatique, une quantité de munitions, 9 véhicules tout-terrain, un camion chargé de 35,9 tonnes de produits détergents et 6 détecteurs de métaux», ajoute le communiqué. «D'autre part, des unités de gardes-côtes ont déjoué, à Oran et Mostaganem, des tentatives d'immigration clandestine de 27 personnes à bord d'embarcations de fabrication artisanale», conclut le MDN. Samir T./APS

Football

La suspension de Youcef Belaili réduite à deux ans

LE TRIBUNAL arbitral du sport (TAS) a annoncé vendredi avoir réduit la suspension du milieu offensif algérien Youcef Belaili, contrôlé positif pour dopage, à deux années au lieu de quatre, dans un communiqué publié sur son site officiel.

Le joueur de l'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football) avait été contrôlé positif lors du match MCE Eulima-USMA (0-1) disputé le 7 août 2015 dans le cadre de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique. «L'analyse de son urine a révélé la présence de cocaïne et de l'un de ses métabolites. Le 20 octobre 2015, le jury disciplinaire de la Confédération africaine de football (CAF) a constaté une violation des règles antidopage et a prononcé la suspension du joueur pour quatre ans», précise le TAS. Le joueur a d'abord fait appel auprès de la CAF, mais, le 31 janvier 2016, la CAF a déclaré son appel irrecevable en rai-

son du non-paiement des frais d'appel. Le 10 février 2016, le joueur a fait appel au TAS. La procédure d'arbitrage du TAS a été soumise à une Formation arbitrale composée de : Juge Jean-Paul Costa, Président (France), Juge Chedli Rahmani (Tunisie) et M^e Michel K. Brizouabi (Côte d'Ivoire). Une audience s'est tenue au siège du TAS à Lausanne (Suisse) le 1^{er} septembre 2016, souligne l'instance. «La Formation arbitrale a estimé qu'une sanction de deux ans était conforme tant aux règles applicables qu'au principe de proportionnalité, étant donné que le joueur, qui, l'avant-veille d'un match, avait fumé une chicha sans se soucier de son contenu, n'avait pas établi avoir agi en l'absence de toute faute ou négligence significative», souligne l'instance juridique. Belaili qui a déjà purgé une année de suspension, devrait refouler les terrains à partir du mois de septembre 2017. Racim S.

SILA 2016 le livre est inabordable



Djalou@hotmail.com

Décès de Lounes Kheloui

Le chanteur s'est éteint à l'âge de 66 ans

■ Le chanteur algérien d'expression kabyle, Lounes Kheloui, s'est éteint, jeudi à 5 heures du matin sur son lit d'hôpital au CHU Nédir-Mohamed de Tizi Ouzou.

Par Hamid Messir

Il était âgé de 66 ans. Il a courageusement lutté contre sa maladie ces derniers mois avant de rendre l'âme puisqu'il a été hospitalisé à plusieurs reprises. Et la dernière remontait à il y a moins d'une semaine. L'artiste souffrait de problèmes respiratoires. Son état de santé s'était, jeudi soir, dégradé avant de sombrer dans le coma.

La triste nouvelle du décès du chanteur a vite fait le tour de la région au lever du jour. Et une foule nombreuse parmi ses admirateurs, artistes et citoyens s'était rendue au CHU pour se recueillir. Peu après 11 heures, la dépouille mortelle est déposée à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de la ville de Tizi Ouzou pour permettre au



maximum de personnes de se recueillir et lui rendre un ultime hommage. Et il y avait foule jeudi à la maison de la culture Mouloud-Mammeri. Des anonymes, des artistes, des amis et des autorités locales se sont rendus pour saluer la mémoire du maître du chaâbi kabyle. Dans l'après-midi, la dépouille

mortelle du chanteur est transférée vers son domicile sis au lotissement du sud-ouest de la ville des Genêts pour la veillée funèbre. Alors que l'enterrement aura lieu vendredi à son village natal, Taddart Tamewqrant du grad Aaarch l'hessenauouene au sud de la ville de Tizi Ouzou. H.M.

Biographie :

LOUNES KHELOUI est né le 14 mai 1950 à Taddart Tamewqrant dans le grand village d'Ihesnaouene de la commune de Tizi-Ouzou. Il a commencé à chanter dès l'âge de 16 ans dans les fêtes organisées dans le village. Mais son début dans le monde artistique remonte à 1968, lorsqu'il a commencé à travailler sur son premier album qu'il enregistre en 1972 et présentera en 1973 à la Radio algérienne d'expression kabyle la Chaîne II, à l'émission de Meziane Rachid. L'auteur de la célèbre chanson «Zrigh Oudmim Athechtqagh» (je sais que votre visage me manquera) a donné 40 ans de sa vie à la chanson chaâbie d'expression kabyle. Son riche répertoire artistique a touché essentiellement aux questions de sa société, l'amour, la tristesse, la joie, la séparation, la patrie et la révolution. Issu du même village de Cheikh El Hasnaoui, Lounes Kheloui avait une grande admiration pour ce monument du chaâbi qu'il a rencontré à la Côte d'Azur en 1979 à l'occasion de son premier gala en France.

L. O.